

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE
DE SERVICES SCOLAIRE DE LA CÔTE-DU-SUD**

Procès-verbal de la séance ordinaire publique du conseil d'administration du Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud, tenue le mardi 29 octobre 2024, de 19 h à 21 h 08, à l'école primaire des Perséides, 1, rue Lemieux, Saint-Charles-de-Bellechasse, à laquelle les administrateurs présents forment quorum.

Sont présents :

Mesdames Roxanne Béland
 Brigitte Talbot
 Hayette Laouari
 Mélanie Pouliot
 Sylvie Langlois
 Annie Ménard
 Sara Mondor
 Mélanie Desrosiers
 Catherine-Jennifer McDonald

Messieurs Jean-François Anctil
 Éric Deschênes
 Dany Garant

Sont absentes : Mme Catherine Lajoie
 Mme Catherine Lemelin

Administrateurs formant quorum

Mme Rachel Bégin, directrice générale
Mme Dany Grégoire, directrice générale adjointe
Mme Anne Guichard, secrétaire générale
Mme Stéphanie Fillion, personnel d'encadrement sans droit de vote

1.- OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après avoir constaté le quorum, la présidente, Mme Hayette Laouari, procède à l'ouverture de la séance et souhaite la bienvenue aux membres du conseil et aux personnes du public en visioconférence et en présentiel.

2.- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CA-CSSCS-24-10-29-01

IL EST PROPOSÉ par monsieur Jean-François Anctil et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que déposé.

Adopté.-

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE
DE SERVICES SCOLAIRE DE LA CÔTE-DU-SUD

Séance ordinaire publique du mardi 29 octobre 2024, à 19 h
à l'école primaire des Perséides
1, rue Lemieux, Saint-Charles-de-Bellechasse

ORDRE DU JOUR

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE, VÉRIFICATION DU QUORUM ET DÉCLARATIONS DES CONFLITS D'INTÉRÊTS**
 - 2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
 - 3. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC ET SUIVI DES QUESTIONS DE LA DERNIÈRE SÉANCE**
Pour consulter le fonctionnement de la période de questions du public, veuillez consulter l'annexe en cliquant [ici](#).
 - 4. AGENDA DE CONSENTEMENT**
 - 4.1. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire publique du conseil d'administration du mardi 24 septembre 2024
 - 4.2. Amendement à un acte d'établissement 2024-2025 : École primaire des Rayons-de-Soleil
 - 4.3. État des taxes qui restent dues par les propriétaires
 - 5. DOSSIERS PRIORITAIRES**
 - 5.1. Dépôt des états financiers du Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud pour l'année scolaire 2023-2024 et du rapport de l'auditeur externe Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L. pour l'exercice terminé le 30 juin 2024
 - 5.2. Nomination d'un membre au comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie
 - 5.3. Octroi d'un délai de grâce - Membre représentant du personnel enseignant du conseil d'administration du Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud
 - 6. RAPPORT DES COMITÉS**
 - 6.1. Comité de gouvernance et d'éthique
 - 6.2. Comité de vérification
 - 6.3. Comité des ressources humaines
 - 6.4. Comité consultatif du transport des élèves
 - 7. INFORMATIONS**
 - 7.1. Nomination de Stéphanie Fillion à titre de personnel d'encadrement du conseil d'administration du Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud
 - 7.2. État de situation - Pôle 1
 - 7.3. État de situation - Complexe culturel et sportif
 - 7.4. Suivi du PEVR
 - 8. SUJETS DIVERS**
 - 9. AJOURNEMENT OU LEVÉE DE LA SÉANCE**
-

Adopté.-

3.- PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

François Lantagne, parent d'élèves du centre de services scolaire, présente un programme de cantine dans les écoles primaires. M. Lantagne s'adresse à Mme Hayette Laouari, présidente du conseil d'administration, afin de savoir si le centre de services scolaire pourrait être un partenaire dans ce projet en collaboration avec Les Frigos Pleins, organisme à but non lucratif situé dans Bellechasse. M. Lantagne dépose un document pour les membres du conseil d'administration. Mme Rachel Bégin, directrice générale, s'adresse à une représentante des Frigos Pleins afin d'avoir des précisions sur l'implication de l'organisme dans ce projet. Mme Bégin précise que cette question est prise en délibérée. M. Lantagne demande à avoir une personne-ressource au centre de services scolaire afin d'obtenir un suivi et pouvoir fournir de l'information pertinente à la compréhension de ce projet.

4. AGENDA DE CONSENTEMENT

4.1 Lecture et approbation du procès-verbal la séance ordinaire publique du conseil d'administration du mardi 24 septembre 2024

ATTENDU QU'en vertu de l'article 170 de la *Loi sur l'instruction publique*, le conseil d'administration peut, par résolution, dispenser la secrétaire générale de lire le procès-verbal pourvu qu'une copie en ait été remise à chaque membre présent au moins six (6) heures avant le début de la séance où il est approuvé.

CA-CSSCS-24-10-29-02

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par monsieur Éric Deschênes et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

QUE la secrétaire générale soit dispensée de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire publique du mardi 24 septembre 2024;

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire publique du mardi 24 septembre 2024 soit approuvé tel que déposé.

Approuvé.

4.2 Amendement à un acte d'établissement 2024-2025 : École primaire des Rayons-de-Soleil

ATTENDU les articles 39, 40, 100, 101 et 211 de la *Loi sur l'instruction publique*;

ATTENDU l'article 17 du *Règlement de délégation de fonctions et de pouvoirs du Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud*;

ATTENDU la *Politique de maintien ou de fermeture des écoles et modification de certains services éducatifs dispensés par une école*;

ATTENDU le *Plan triennal de répartition et de destination des immeubles du Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud de 2024-2025 à 2026-2027*;

ATTENDU le déménagement de l'école primaire des Rayons-de-Soleil prévu à la fin d'octobre;

ATTENDU la nécessité d'apporter un amendement à l'acte d'établissement 2024-2025 de cet établissement.

CA-CSSCS-24-10-29-03

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par monsieur Éric Deschênes et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

QUE le Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud désigne la directrice générale, madame Rachel Bégin, comme personne autorisée à signer en son nom tous les documents relatifs à l'acte d'établissement;

QUE l'acte d'établissement 2024-2025 de l'école primaire des Rayons-de-Soleil fasse partie de la présente résolution comme s'il y était cité tout au long;

QUE la résolution n° CA-CSSCS-24-05-28-05 *Actes d'établissement 2024-2025* soit amendée et que mention en soit faite au livre des délibérations.

Adopté.-

4.3 **État des taxes qui restent dues par les propriétaires**

ATTENDU QUE le Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud peut vendre des biens immeubles pour défaut de paiement de taxes;

ATTENDU QUE, pour ce faire, la directrice générale doit préparer un état des taxes scolaires qui restent dues (art. 339 de la *Loi sur l'instruction publique*);

ATTENDU QUE l'état des taxes scolaires qui restent dues doit être approuvé par les membres du conseil d'administration (art. 340 de la *Loi sur l'instruction publique*);

ATTENDU QUE cet état des taxes scolaires qui restent dues doit être transmis aux différentes municipalités locales concernées (art. 340 de la *Loi sur l'instruction publique*).

CA-CSSCS-24-10-29-04

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par monsieur Éric Deschênes et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

QUE les membres du conseil d'administration du Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud approuvent l'état des taxes scolaires qui restent dues tel qu'indiqué à la liste ci-jointe;

QUE cette liste fasse partie de la présente résolution comme si elle y était citée tout au long;

QUE ledit état des taxes scolaires qui restent dues soit transmis aux différentes municipalités concernées.

Adopté.-

5. DOSSIERS PRIORITAIRES

5.1 **Dépôt des états financiers du Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud pour l'année scolaire 2023-2024 et du rapport de l'auditeur externe Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L. pour l'exercice terminé le 30 juin 2024**

Mme Patricia Mercier, vérificatrice, présente les états financiers du centre de services scolaire.

La présidente, Mme Hayette Laouari, présente ce projet de résolution.

ATTENDU QUE, conformément à l'article 286 de la *Loi sur l'instruction publique*, l'état financier et le rapport de l'auditeur externe Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L. doivent être soumis au conseil d'administration;

ATTENDU QUE l'avis public informant de la date, de l'heure et du lieu de la séance où seront déposés les états financiers 2023-2024 du Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud a été publié quinze (15) jours précédant cette séance;

ATTENDU QU'un résumé des états financiers 2023-2024 du Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud a été publié conformément à l'article 287 de la *Loi sur l'instruction publique*;

ATTENDU QUE la firme Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L. a présenté les états financiers 2023-2024 ainsi que le rapport de l'auditeur externe au conseil d'administration.

CA-CSSCS-24-10-29-05

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par madame Brigitte Talbot et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

D'ADOPTER, à titre de dépôt, les états financiers 2023-2024 du Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud et le rapport de l'auditeur externe produit par Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L.;

QUE le conseil d'administration autorise madame Annie Ménard, directrice du Service des ressources financières, à transmettre cette résolution au ministère de l'Éducation;

QUE ces documents fassent partie de la présente résolution comme s'ils étaient cités tout au long.

Adopté.-

5.2 **Nomination d'un membre au comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie**

La secrétaire générale, Mme Anne Guichard, présente le contexte de cette résolution.

La présidente, Mme Hayette Laouari, présente ce projet de résolution.

ATTENDU QU'en vertu de l'article 26 du *Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration d'un centre de services scolaire francophone*, un comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie doit être formé au sein du centre de services scolaire;

ATTENDU QUE ce comité a pour mandat d'examiner et d'enquêter sur toute information concernant le comportement d'un administrateur susceptible de contrevenir au règlement;

ATTENDU que le comité doit être formé de trois membres possédant une expérience, une expertise ou un intérêt marqué soit en matière d'éducation, notamment, mais sans s'y limiter, un ancien commissaire ou ancien administrateur scolaire, soit en matière de déontologie et d'éthique;

ATTENDU QU'à la date de leur nomination et pendant leur mandat, les membres du comité d'enquête ne peuvent être membres du conseil d'administration ou employés d'un centre de services scolaire ou liés à ceux-ci;

ATTENDU la fin du mandat de monsieur Guy Robitaille;

ATTENDU l'appel de candidatures publié au mois d'août pour le poste de membre possédant une expérience, une expertise, une sensibilisation ou un intérêt marqué en matière d'éducation;

ATTENDU l'examen des candidatures du comité de sélection;

ATTENDU la recommandation du comité de sélection.

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par madame Roxanne Béland et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

QUE les membres du conseil d'administration procèdent à la nomination de madame Nicole Labrecque en tant que membre du comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie du Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud à compter du 30 octobre 2024, et ce, pour un mandat de 3 ans;

QUE les membres du conseil d'administration autorisent la directrice générale, Mme Rachel Bégin, à signer tous les documents relatifs aux contrats des membres du comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie du Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud;

QUE la résolution n° CA-CSSCS-22-06-21-07 *Nomination des membres au comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie* soit amendée et que mention en soit faite au livre des délibérations.

Adopté.-

5.3 Octroi d'un délai de grâce - Membre représentant du personnel enseignant du conseil d'administration du Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud

La directrice générale, Mme Rachel Bégin, et la secrétaire générale, Mme Anne Guichard, donnent de plus amples détails sur la réflexion qu'auront à réaliser les administrateurs. Ces derniers devront se prononcer sur la question à la séance ordinaire du conseil d'administration du 26 novembre prochain.

6. RAPPORT DES COMITÉS

6.1 Comité de gouvernance et d'éthique

M. Jean-François Anctil mentionne qu'aucune rencontre n'a eu lieu depuis la dernière séance du conseil d'administration. Toutefois, une rencontre sera planifiée pour la fin de novembre.

6.2 Comité de vérification

M. Dany Garant, en remplacement de Mme Catherine Lajoie, mentionne qu'une rencontre du comité a eu lieu le 23 octobre dernier afin d'analyser les états financiers et d'émettre une recommandation aux membres du conseil d'administration.

6.3 Comité des ressources humaines

Mme Mélanie Desrosiers mentionne que le comité de probation de la direction générale s'est rencontré le 1^{er} octobre 2024. Cette première rencontre a permis de faire le point sur l'avancement des dossiers en cours. Une autre rencontre aura lieu avant la prochaine séance ordinaire du conseil d'administration afin de réaliser une recommandation quant à la probation de la directrice générale.

6.4 Comité consultatif du transport des élèves

Mme Brigitte Talbot mentionne qu'aucune rencontre n'a eu lieu depuis la dernière séance du conseil d'administration. Toutefois, une rencontre est planifiée pour le 12 novembre 2024.

7. INFORMATIONS

7.1 Nomination de Stéphanie Fillion à titre de personnel d'encadrement du conseil d'administration du Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud

Mme Rachel Bégin, directrice générale, informe les membres du conseil d'administration de la nomination, par ses pairs, de Mme Stéphanie Fillion à titre de personnel d'encadrement sans droit de vote au sein du conseil d'administration du Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud. Mme Stéphanie Fillion réalise une courte présentation sur son parcours professionnel. Mme Hayette Laouari, présidente du conseil d'administration, lui souhaite la bienvenue.

7.2 État de situation - Pôle 1

Mme Rachel Bégin, directrice générale, informe les administrateurs que l'équipe des ressources matérielles a rencontré le ministère de l'Éducation concernant les deux agrandissements. Le dossier suit son cours.

7.3 État de situation - Complexe culturel et sportif

Mme Rachel Bégin, directrice générale, informe les administrateurs que l'étude de faisabilité pour le volet sportif débutera prochainement. Concernant le volet culturel, celui-ci prendra place dans un deuxième temps.

7.4 Suivi du PEVR

Mme Rachel Bégin, directrice générale, fait état de l'avancement des objectifs du PEVR et des moyens de réalisation de ces derniers. D'autres suivis seront réalisés au cours de l'année.

8. SUJETS DIVERS

Aucun sujet divers.

9.- AJOURNEMENT OU LEVÉE DE LA SÉANCE

CA-CSSCS-24-10-29-07

II EST PROPOSÉ par monsieur Éric Deschênes et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

QUE la séance soit levée à 21 h 08.


Mme Hayette Laouari, présidente


Mme Anne Guichard, secrétaire générale

